

PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

ADDITIF N° 04/120 du 31/01/1984

AU DECRET N° 82/004

DU 6 JANVIER 1982. PORTANT CREATION
DU CONSEIL SUPERIEUR DU TOURISME.

A l'article 1er, Ajouter :

- Un Représentant du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
- Un Représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Un Représentant de la SOPROTHEL.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 31 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Tourisme et de
l'Environnement

Boniface MATINGOU.-